

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

## Compte-Rendu Sommaire

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2014 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- Commune :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	1 959 615.11	1 102 855.86
<b>RECETTES</b>	2 560 983.80	1 243 847.82

- Assainissement :

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	123 555.54	696 990.71
<b>RECETTES</b>	186 301.69	339 135.02

- Mouillages groupés :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	104 426.72	14 035.61
<b>RECETTES</b>	33 412.50	32 950.02

- Lotissement du Prioly :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	177 271.12	296 542.24
<b>RECETTES</b>	177 271.12	177 271.12

- Résidence de la Plage :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
<b>DEPENSES</b>	474 977.64	567 037.47
<b>RECETTES</b>	488 990.86	500 000.00

### 2. COMPTE DE GESTION 2014

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à l'unanimité adopte le compte de gestion 2014.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

L'assemblée à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

- Commune :

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 601 368.69 €, une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2015.

- **Assainissement** :

Considérant l'excédent du fonctionnement de clôture de l'exercice 2014 de 62 746.15 €, une somme équivalente est affectée à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

#### **4. VOTE DES TAUX 2015 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux des taxes, au même niveau que ceux votés en 2014.

<b>NATURE DES TAXES</b>	<b>Bases d'imposition notifiées</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produits</b>
Taxe d'habitation	3 414 000	12.92	441 089
Taxe foncière bâtie	2 449 000	16.56	405 554
Taxe foncière non bâtie	121 100	63.71	77 153
		<b>TOTAL</b>	<b>923 796</b>

#### **5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

L'assemblée municipale à l'unanimité a adopté le budget primitif 2015 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **Commune** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
2 400 000.00	1 550 000.00

- **Assainissement** :

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Section d'investissement</b>
213 000.00	520 000.00

- **Mouillages groupés (H.T.)** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
125 700.00	49 750.00

- **Lotissement Résidence de la Plage (H.T.)** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement (dépenses)</b>
541 637.47	525 661.72

- **Lotissement du Prioly (H.T.)** :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
119 271.12	180 542.24

## 6. MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET VENTES AMBULANTES

### Tarifs

- ✚ Les tarifs de droit de place suivants seront appliqués pour le marché du samedi à compter du 01/04/2015 :
  - Au marché le ml 1 €
  - Forfait mensuel (4 marchés) le ml 0.70 €
  - Forfait trimestriel (13 semaines) le ml 0.60 €
  
- ✚ Pour les commerçants ambulants en dehors des jours de marché
  - Le ml 1 €
  
- ✚ Pour la fête foraine, un tarif à la surface sera appliqué
  - Soit 0.50 € / m<sup>2</sup>

Le projet de règlement du marché est adopté, il sera communiqué à chaque commerçant non sédentaire.

## 7. PROGRAMME DE VOIRIE 2015

Les voies suivantes sont retenues pour la pose d'un enrobé dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise EUROVIA :

- De Ty Coz à Placen Trévéon
- De la route de Kernod au camping de Port-la-Chaîne
- Crech Ar Fur
- Kerflandry
- Kerlogoden
- St Jean
- Ty Glas

Un enrobé beige sera réalisé aux abords de la Mairie et de l'Eglise, ainsi que sur les cheminements aux abords de l'EHPAD du Launay.

## 8. PROJET D'EXTENSION DU RESEAU EAUX USÉES

L'assemblée décide de réaliser l'extension du réseau eaux usées dans les rues des Martyrs, de Crech Maout et des Chardonnerets en 2016.

Un maître d'œuvre sera désigné pour l'élaboration du projet, et des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE et de la REGION.

ooOoo